



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Produits d'eau douce et de la mer

Question écrite n° 46322

## Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude que suscite l'élargissement de l'appellation coquille Saint-Jacques aux petoncles. En effet, une telle décision risque d'avoir de graves conséquences pour les pêcheurs, le prix de ces deux produits étant très éloignés l'un de l'autre. De plus, cette assimilation va inévitablement provoquer la confusion chez le consommateur, le petoncle d'importation et la coquille Saint-Jacques étant deux coquillages très distincts par le goût mais identiques par la taille. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne lui apparaît pas nécessaire de créer un label « coquilles Saint-Jacques des côtes françaises » afin de préserver cette activité de pêche et d'éviter toute tromperie vis-à-vis des consommateurs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Papon Monique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46322

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6529